

Banque mondiale / « Women, Business and the Law »

Le Togo classé 2è en Afrique dans le rapport 2026

Le Togo avance sur le terrain de l'égalité économique. Le pays se hisse à la 2è place en Afrique dans l'édition 2026 du rapport « Women, Business and the Law - WBL (Les femmes, l'entreprise et le droit) ». Une reconnaissance du Groupe de la Banque mondiale.

Rapport "(Women Business and Law (Les Femmes, l'Entreprise et le Droit) 2026"

Classement des 54 économies africaines

Ordre	Economy	Legal frameworks index
1	Mauritius	82,30
2	Togo	79,33
3	Côte d'Ivoire	78,25
4	Zambia	76,68
5	South Africa	76,35
6	Cabo Verde	75,03
7	Gabon	74,08
8	Sierra Leone	71,88
9	Angola	71,60
10	Kenya	71,47

PAGE 5

INITIATIVE PRIVÉE



Entrepreneuriat au Togo

Le Pnud facilite le partage de stratégie via l'Unipod

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) renforce le leadership et la croissance entrepreneuriale des jeunes. Dans le cadre de l'Unipod, il a tenu jeudi 26 février 2026 une rencontre ...

PAGE 5

TRANSPORT



Diplomatie logistique

Lomé sécurise l'acheminement de 20 000 tonnes d'engrais vers le Niger

Le ministre délégué chargé de l'Économie maritime, Edem Kokou Tengué, a échangé avec le colonel Mahaman Elhadj Ousmane, ministre de l'Agriculture du Niger. Le but central : la sécurisation logistique ...

PAGE 5

DROIT INTERNATIONAL

Différend frontalier maritime

Le Togo réaffirme son attachement aux principes de règlement pacifique

PAGE 3



Secteur culturel / Patrimoine national

Le gouvernement y accorde une importance capitale

Cette semaine au Togo, la traditionnelle réunion du Conseil des ministres s'est beaucoup appesantie sur le secteur de la culture. Le chef du gouvernement et son équipe démontrent ainsi à quel point cela leur tient à cœur.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : la 7e édition des journées scientifiques du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, à Lomé

Lomé devient du 9 au 12 mars, la capitale du savoir africain. La 7e édition des journées scientifiques du CAMES y pose ses valises. Le thème est ambitieux : « Quelle recherche scientifique pour une Afrique solidaire, résiliente et développée : vers une politique commune ambitieuse de recherche dans l'espace CAMES ».

Durant quatre jours, chercheurs, enseignants et étudiants venus des 19 pays membres croiseront leurs expériences. L'objectif est double. Dresser un état des lieux et promouvoir la recherche et l'innovation. Le Togo, pays hôte, entend valoriser ses compétences, renforcer ses capacités scientifiques et s'inscrire pleinement dans la dynamique régionale. Créé en 1968, le CAMES œuvre à l'harmonisation des programmes et à la coopération académique. À Lomé, il rappelle une évidence : sans science forte, pas de développement durable.

Togo / Purs

Un plan 2026-2027 pour répondre au choc des déplacements dans les Savanes

Le gouvernement accompagné par ses partenaires, a lancé le 25 février 2026, le plan de réponse conjoint au choc de déplacement forcé 2026-2027 au Togo. Ce plan se situe dans la droite ligne du Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés pour la région des Savanes (Purs). Son objectif est de coordonner les ...



PAGE 4



SOMMAIRE

Entrepreneuriat au Togo
Le Pnud facilite le partage de stratégie via le projet Unipod



P 4

Diplomatie logistique
Lomé sécurise l'acheminement de 20 000 tonnes d'engrais vers le Niger



P 5

Education nationale
Le Togo maintient la constance des réformes et innovations



P 9

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Amégan Viwassi : le courage de se construire une vie, envers et contre tout

La vie d'AMÉGAN Viwassi n'a jamais suivi le chemin tranquille des existences protégées. Très tôt, elle perd ses deux parents. Cette épreuve bouleverse son enfance et la contraint à grandir plus vite que les autres. Elle trouve refuge chez une tante, puis chez un oncle, qui veillent sur elle et assurent ses besoins essentiels. Mais au fond d'elle, une conviction prend racine. Elle ne veut pas dépendre indéfiniment des autres. Elle veut construire sa propre vie, avec ses propres forces. « Je suis reconnaissante envers ceux qui m'ont aidée, mais je savais que je ne pouvais pas rester toute ma vie à dépendre des autres », confie-t-elle. Cette volonté devient le socle de tout ce qu'elle entreprendra. Aujourd'hui âgée de 44 ans, mariée et mère de deux enfants, elle porte en elle l'histoire d'une femme qui a refusé de subir le destin.

Très jeune, elle entre dans le monde du petit commerce. Elle commence modestement, en revendant des oranges. Les bénéfices sont faibles, les journées longues, mais elle apprend. Elle découvre les réalités du marché, la patience qu'il faut pour attendre les clients, la discipline qu'impose la gestion de chaque franc gagné. Plus tard, elle se lance dans la vente de jus de coco. Chaque activité représente une étape. Chaque effort renforce sa détermination. « J'ai commencé petit à petit. Parfois, je gagnais très peu, mais je refusais d'abandonner », raconte-t-elle. Elle ne cherche pas

la facilité. Elle cherche la stabilité. Elle cherche surtout sa liberté.

Le choix de l'indépendance comme ligne de vie

Avec le temps, elle obtient une petite place dans un marché. Là, elle s'oriente vers la vente de produits maraîchers, de fruits et de condiments. Ce choix marque un tournant. Cette activité devient progressivement le cœur de sa vie. Chaque matin, elle se rend au marché avec la volonté de faire avancer son commerce. Elle apprend à connaître ses clients, à comprendre leurs besoins, à gagner leur confiance. Mais malgré son courage et sa constance, ses moyens restent limités. Son activité évolue lentement. Elle sait qu'elle peut faire plus, mais elle manque de ressources pour franchir un nouveau cap. « Il y avait des moments où je voulais agrandir mon activité, mais je n'avais pas les moyens nécessaires », reconnaît-elle.

C'est en 2023 que survient une opportunité décisive. Elle découvre le Fonds National de la Finance Inclusive et bénéficie du produit



Amégan Viwassi

APSEF. Ce financement change profondément sa trajectoire. Il lui permet d'augmenter son stock, de diversifier ses produits et de mieux répondre aux attentes de sa clientèle. Son étal devient plus fourni. Ses ventes augmentent. Elle ressent, pour la première fois depuis longtemps, une véritable stabilité. « Ce financement m'a beaucoup aidée. J'ai pu agrandir mon activité et mieux répondre aux besoins de mes clients », explique-t-elle. Elle ajoute avec reconnaissance : « Aujourd'hui, je me sens plus forte. Je peux mieux

participer aux charges de ma famille et préparer l'avenir avec plus de confiance. » Mais au-delà du développement de son commerce, ce soutien renforce quelque chose de plus profond : sa confiance en elle. Elle peut désormais mieux contribuer aux besoins de sa famille. Elle peut envisager l'avenir avec plus de sérénité. « Mon souhait aujourd'hui, c'est de continuer à faire grandir mon activité, pour assurer un avenir meilleur à mes enfants », affirme-t-elle avec détermination.

Le parcours d'AMÉGAN Viwassi touche par sa vérité. Rien ne lui a été offert. Chaque progrès est le fruit de son travail, de sa persévérance et de son refus de renoncer. Aujourd'hui, derrière son étal, elle incarne une réalité essentielle : lorsque les femmes ont accès aux moyens nécessaires, elles transforment leur vie, mais aussi celle de leur famille. Son histoire rappelle, à travers ses propres mots et ses propres combats, que la force ne fait pas de bruit, mais qu'elle change tout.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Secteur culturel / Patrimoine national

Le gouvernement y accorde une importance capitale

Cette semaine au Togo, la traditionnelle réunion du Conseil des ministres s’est beaucoup appesantie sur le secteur de la culture. Le chef du gouvernement et son équipe démontrent ainsi à quel point cela leur tient à cœur.

Le Conseil des ministres a adopté le projet de loi portant protection et promotion du patrimoine culturel national. « Dans le souci de renforcer la protection du patrimoine culturel et de l’adapter aux évolutions sociétales, ainsi qu’aux normes internationales, il s’est avéré nécessaire de réviser la loi de 1990 », précise le communiqué du Conseil des ministres.

Ainsi, le projet de loi adopté par le gouvernement introduit plusieurs innovations importantes, notamment la reconnaissance et la protection du patrimoine immatériel et subaquatique, l’alignement de la législation nationale sur les conventions

internationales de l’Unesco, la mise en conformité avec le Code pénal pour mieux sanctionner les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique.

Cette réforme vise selon le gouvernement à renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel togolais, à soutenir les artistes et créateurs nationaux, et à promouvoir le développement d’une industrie culturelle dynamique. « Elle contribue également à renforcer l’attractivité du Togo, notamment dans les domaines du tourisme et des industries créatives ».

Toujours durant les travaux, le Conseil des ministres a écouté une communication relative à la restitution des biens culturels, présentée par le ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts.

« La question de la restitution des biens

culturels africains constitue aujourd’hui un enjeu majeur pour la préservation de notre mémoire collective et la valorisation de notre patrimoine », écrit le gouvernement. Selon l’exécutif, cette restitution s’inscrit

de leur histoire et de leur identité.

En ce qui concerne le Togo, les recherches menées indiquent que plus de huit mille (8 000) objets composés d’artéfacts (objets d’art, objets culturels et religieux), d’archives

étrangers.

Au regard de l’importance de ces biens pour la mémoire nationale et la valorisation du patrimoine culturel, le Conseil des ministres a autorisé la mise en place d’un Comité national pour la restitution



Le président du Conseil Faure Gnassingbé, chef du gouvernement (au milieu)/Crédit photo : présidence du Conseil

dans une dynamique internationale qui reconnaît la nécessité de rendre aux peuples africains les objets et archives qui témoignent

(documentaires, sonores, photographiques, cinématographiques) et des restes humains et animaux sont conservés dans plusieurs musées

des biens culturels. Ce dernier aura pour mission de coordonner et d’encadrer le processus de restitution.

Edem Dadzie

Différend frontalier maritime

Le Togo réaffirme son attachement aux principes de règlement pacifique

Dans un communiqué publié par le gouvernement le 25 février 2026, les autorités togolaises réagissent à la décision prise par le Ghana de saisir la justice internationale dans le cadre d’un différend frontalier qui oppose les deux pays.

à leur décision d’engager une procédure d’arbitrage international concernant la délimitation de la frontière maritime entre les deux pays sur le fondement de la Convention des Nations

2018, plusieurs incidents maritimes sont survenus dans l’espace maritime non délimité entre les deux États, mettant en exergue la nécessité de délimiter une frontière maritime commune.

du Togo (CNFMT) et la Ghana boundary commission, ont engagé des négociations en vue d’une délimitation consensuelle et ce, conformément aux principes consacrés par la CNUDM.

« Dans ce contexte, les deux parties s’étaient engagées, lors de la cinquième réunion plénière du 22 au 23 août 2019 à Accra, à s’abstenir de toute action en mer susceptible de porter atteinte au climat de fraternité, de paix et de sérénité entre les deux États », écrit le gouvernement.

Pour le Togo, en décidant de soumettre à l’arbitrage international le différend relatif à la délimitation de la frontière maritime commune, la République du Ghana marque sa volonté de sortir du

cadre des négociations bilatérales en cours. Le gouvernement dit prendre acte de cette décision.

Il réaffirme son attachement aux principes de règlement pacifique des différends, au bon voisinage et à la coopération fraternelle entre les États, conformément au droit international et aux instruments juridiques auxquels les deux États sont parties.

Le gouvernement togolais souligne son attachement à un règlement des différends maritimes dans le respect des principes de justice et d’équité prônés par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982.

E. Dadzie



Le gouvernement togolais informe avoir reçu le 20 février 2026 des autorités ghanéennes, une notification relative

unies sur le droit de la mer (CNUDM) du 10 décembre 1982. L’on rappelle qu’entre novembre 2016 et mai

Dès lors, à partir de de juin 2018, les deux parties, à travers la Commission nationale des frontières maritimes

Togo / Purs

Un plan 2026-2027 pour répondre au choc des déplacements dans les Savanes

Le gouvernement accompagné par ses partenaires, a lancé le 25 février 2026, le plan de réponse conjoint au choc de déplacement forcé 2026-2027 au Togo. Ce plan se situe dans la droite ligne du Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés pour la région des Savanes (Purs). Son objectif est de coordonner les interventions et renforcer leur impact au profit des déplacés et des communautés hôtes du nord du pays.

Le financement requis est estimé à 18 milliards FCFA. L'enjeu humain est immense. Plus de 430 000 personnes vulnérables sont ciblées ; exposées aux menaces sécuritaires, aux violences basées sur le genre, aux conditions d'hébergement précaires, ainsi qu'aux déficits persistants en eau, hygiène et assainissement.

Depuis novembre 2021, la pression sécuritaire venue du Sahel a changé la donne. Le pays accueille aujourd'hui près de 60



Général Dadja Maganawè

000 déplacés issus de 28 nationalités. En 2023, un pic a été enregistré avec "plus de 23 000 nouvelles arrivées". Et le flux continue. « Depuis, nous accueillons au moins 300 demandeurs d'asile chaque mois », souligne le général Dadja Maganawè.

Le plan s'inscrit dans une logique de triple nexus : « Humanitaire, Paix et Développement ». Il ne s'agit plus seulement d'assister. Mais il faut reconstruire,

autonomiser et stabiliser. « Sa réussite dépendra de notre capacité à travailler ensemble, à dépasser les logiques sectorielles et à placer les communautés au cœur de nos interventions », insiste le coordonnateur national du Purs.

Le dispositif bénéficie de l'appui du Système des Nations unies au Togo. Pour sa coordinatrice résidente, Coumba Sow, « le Togo a fait le choix de la dignité, de la cohésion

sociale, de l'inclusion et de la solidarité », en privilégiant la politique dite « hors-camp ». Les réfugiés vivent au sein des communautés hôtes. Un choix courageux. Exigeant aussi.

Jusqu'en 2025, près de 245 000 personnes ont déjà bénéficié d'appuis multidimensionnels. Le

sécuriser l'éducation et revitaliser les moyens de subsistance.

L'ambition est de briser « le cycle de la dépendance » et de permettre aux populations de redevenir actrices de leur destin.

Dans les Savanes, l'urgence ne se limite plus à contenir le choc.



Echange du plan de réponse conjoint

nouveau plan veut aller plus loin. Transformer la crise en levier de développement, renforcer la santé,

Elle consiste désormais à bâtir, malgré l'adversité, une résilience durable.

E. A

Entrepreneuriat au Togo

Le Pnud facilite le partage de stratégie via l'Unipod

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) renforce le leadership et la croissance entrepreneuriale des jeunes. Dans le cadre de l'Unipod, il a tenu jeudi 26 février 2026 une rencontre stratégique avec des entrepreneurs et étudiants togolais. Fort de la portée, la rencontre s'est tenue en présence d'Abdul-Fahd Fofana, ministre délégué de la Jeunesse et des Sports, et du prof. Kossivi Hounaké, président de l'université de Lomé.

Cette rencontre qui a réuni plus de 200 entrepreneurs et étudiants a permis de les outiller sur le leadership et les technologies innovantes du projet Unipod. L'activité meublée par des panels d'experts, combine des analyses conceptuelles aux retours d'expériences, sans oublier des partages de stratégies. Elle s'est tenue sous le thème : « Renforcer son leadership et sa croissance entrepreneuriale grâce aux nouvelles technologies ». Dans l'ensemble, il s'est agi

de renforcer le leadership entrepreneurial des parties prenantes, de les amener à adopter des technologies émergentes, de développer la résilience



des jeunes entrepreneurs face aux dynamiques du marché et d'améliorer la performance et la croissance des entreprises. En invitant des panélistes expérimentés, le Pnud entend donc offrir aux participants des outils pratiques leur permettant de repenser leurs modèles économiques,

d'innover et de développer durablement leurs activités.

« UniPod n'est pas seulement un espace physique

doté d'équipements et d'infrastructures modernes. C'est un écosystème. Un lieu de rencontre entre les idées et les opportunités. « Un laboratoire où l'on apprend, où l'on expérimente, où l'on échoue parfois, mais où l'on progresse toujours, pour résumer un lieu où notre leadership

s'affirme au quotidien », a souligné Binta Sanneh, représentante résidente du Pnud au Togo. Selon le professeur Kossivi Hounaké, président de l'université de Lomé, les initiatives du genre avec les entrepreneurs participent à l'accomplissement du projet Unipod. « Il faut semer dans une jeunesse de qualité pour avoir des fruits de qualité. Je tiens à dire un sincère merci à tous ceux qui participent à ce programme dont des thématiques portent sur la propriété intellectuelle, la technologie et le développement. Ce sont des concepts qu'on ne peut ne pas traiter. Toute formation doit avoir pour base la maîtrise de ces concepts fondamentaux », a-t-il mentionné.

De son côté, Abdul-Fahd Fofana, ministre délégué de la Jeunesse et des Sports, n'a pas manqué

d'insister sur la nécessité pour chaque partie prenante de jouer sa partition pour promouvoir la jeunesse et surtout l'entrepreneuriat.

« La jeunesse de notre pays constitue une opportunité que nous devons normalement saisir. Opportunité, oui, aubaine, oui, mais ça ne constitue pas une panacée. Pour saisir cette opportunité que représente la jeunesse, il y a beaucoup de choses à faire, aussi bien au niveau du pouvoir public, que du secteur privé que de la jeunesse elle-même », a-t-il précisé avant d'ajouter : « En revenant sur les pouvoirs publics, je tiens à souligner que le gouvernement, sur l'instruction du président du Conseil, accorde une attention particulière à tout ce qui est esprit entrepreneurial. »

Caleb Akponou

Diplomatie logistique

Lomé sécurise l’acheminement de 20 000 tonnes d’engrais vers le Niger

Le ministre délégué chargé de l’Économie maritime, Edem Kokou Tengue, a échangé avec le Colonel Mahaman Elhadj Ousmane, ministre de l’Agriculture du Niger. L’objectif central : la sécurisation logistique de l’approvisionnement du Niger en engrais, intrant vital pour sa sécurité alimentaire.

Dans un contexte régional tendu, la fluidité des corridors devient une question de souveraineté. Sous l’impulsion du président du Conseil, Faure Gnassingbé, le Togo active son principal levier : le

Port de Lomé. 20 000 tonnes d’engrais transiteront par ses installations. Les cargaisons seront réceptionnées, traitées, puis acheminées vers le Niger dans un dispositif maîtrisé. Mais au-delà du flux, il y a une vision : faire du Togo un hub portuaire au service de l’intégration régionale. Car il s’agit de transformer les infrastructures en leviers de solidarité africaine, tout en conjuguant performance économique et fraternité entre États.

La presse nigérienne ne s’y trompe pas. Elle salue une gouvernance fondée sur « l’anticipation, la coopération et l’efficacité ». Dans la sous-région, chaque partenariat opérationnel compte. Chaque solution logistique crédible renforce la confiance. L’enjeu dépasse les quais. Il touche aux champs, aux rendements et aux marchés. L’engrais conditionne les récoltes. Les récoltes conditionnent la stabilité. Ainsi se dessine le rôle



Photo de famille entre la partie togolaise et nigérienne

d’un port moderne qui se veut être un outil de prospérité partagée. Le Togo confirme sa capacité à jouer un rôle clé dans la sécurité alimentaire régionale. Il

ne s’agit pas d’un simple transit commercial. Il s’agit d’un choix stratégique ; mettre l’infrastructure au service de la solidarité.

E.A

Industrialisation

Le Togo projette un deuxième parc à Agbélouvé

5 ans après la mise en orbite de la Plateforme industrielle d’Adétikopé (PIA), le Togo prépare une nouvelle étape. Un deuxième parc industriel est en gestation à Agbélouvé, à 65 kilomètres au nord de Lomé.

Le projet était au cœur d’une rencontre ouverte le 25 février 2026 à Lomé par le ministre délégué chargé de la Promotion des investissements et de la Souveraineté économique, en partenariat avec la GIZ. Des experts et décideurs ont échangé durant deux jours sur ce nouveau point d’attraction économique en gestation. Le futur espace logistique

est encore en phase d’étude de pré faisabilité. Rien n’est laissé au hasard. Les discussions portent sur la structuration et la gestion des parcs industriels, le modèle économique, les options de financement, l’organisation institutionnelle, l’attractivité pour les investisseurs, la gestion des services communs, le respect des normes environnementales et sociales. L’objectif est d’aligner le projet sur les standards internationaux. Pour ce faire, il s’agit de tirer les leçons des

expériences réussies, éviter les angles morts et construire durable.

Agbélouvé doit devenir un nouveau pôle de croissance. Il est appelé à stimuler l’investissement, renforcer la compétitivité nationale et accélérer l’industrialisation. Le Togo capitalise sur l’expérience acquise avec la PIA. Mais il veut aller plus loin ; évoluer vers un parc éco-industriel intégré, changer d’échelle et de paradigme.

Pour Ludovic Bédinadé, directeur de cabinet

au ministère en charge de la Promotion des investissements, « adopter l’approche des parcs éco-industriels, c’est affirmer l’aspiration du Togo à s’inscrire dans la nouvelle génération des économies industrielles africaines : attractives, responsables et soucieuses des générations présentes et futures ».

Dans cette dynamique, l’Allemagne pourrait jouer un rôle d’appui. Johannes Klotz, chef de la coopération à l’ambassade d’Allemagne au Togo, a

indiqué que son pays est disposé à accompagner le gouvernement dans l’amélioration de l’offre de services et des cadres institutionnels. L’objectif est de répondre aux standards internationaux et promouvoir des investissements durables.

Après Adétikopé, Agbélouvé pourrait devenir la nouvelle vitrine industrielle du pays. Un signal envoyé aux investisseurs pour un cap confirmé vers une industrialisation maîtrisée.

Edy Alley

Banque mondiale / « Women, Business and the Law »

Le Togo classé 2è en Afrique dans le rapport 2026

Le Togo avance sur le terrain de l’égalité économique. Le pays se hisse à la 2è place en Afrique dans l’édition 2026 du rapport « Women, Business and the Law - WBL (Les femmes, l’entreprise et le droit) ». Une reconnaissance du Groupe de la Banque mondiale.

L’étude couvre 190 économies. Elle évalue les cadres juridiques et institutionnels relatifs aux droits économiques des femmes. Cette année, la méthodologie évolue. Le rapport ne se limite plus aux lois. Il analyse aussi « les cadres juridiques, les cadres de soutien et les perceptions d’application ». Le Togo obtient un score global de 79,33/100. Il est classé parmi les pays réformateurs. Mieux encore, il occupe la 1ère

Rapport “(Women Business and Law (Les Femmes, l’Entreprise et le Droit) 2026”		
Classement des 54 économies africaines		
Ordre	Economy	Legal frameworks index
1	Mauritius	82,30
2	Togo	79,33
3	Côte d’Ivoire	78,25
4	Zambia	76,68
5	South Africa	76,35
6	Cabo Verde	75,03
7	Gabon	74,08
8	Sierra Leone	71,88
9	Angola	71,60
10	Rwanda	71,47
11	Namibia	70,28
12	Seychelles	69,58
13	Kenya	68,75
14	Mozambique	68,55
15	São Tomé and Príncipe	67,93
16	Benin	67,60
17	Burkina Faso	67,40

place au sein de la Cédéao et de l’Uemoa. Une performance remarquable

dans plusieurs domaines avec un score juridique appréciable ; 100/100 en

matière de rémunération, de mariage, d’actifs et de pension. L’égalité formelle est consacrée. Le pays performe également la moyenne d’Afrique subsaharienne en parentalité et en entrepreneuriat. En mobilité, le cadre juridique est favorable (75/100). L’effectivité des droits est jugée satisfaisante (68,75/100). Le Togo figure parmi les rares économies africaines autorisant des modalités de travail flexibles. Ces résultats reposent sur des réformes structurantes engagées ces dernières années. Ils couvrent l’emploi, l’entrepreneuriat et les initiatives liées à la garde d’enfants.

Tout n’est pas parfait. Le score atteint 64,54/100 pour les perceptions d’application et 31,95/100 pour les cadres de soutien. Le défi est donc de renforcer les mécanismes d’accompagnement pour garantir une mise en œuvre plus efficace des droits. Le gouvernement réaffirme sa volonté de consolider les acquis. L’objectif est de promouvoir une participation accrue des femmes au développement économique national. Au-delà du classement, c’est une trajectoire qui se dessine ; celle d’une croissance inclusive, durable et résolument tournée vers l’égalité.

SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE A PIED DE REQUETE
N°493/2026 DU 18 FEVRIER 2026 RENDUE PAR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

Et le Vingt-Six (26) Février à 11 heures 30 minutes ;

- [illegible]

- **La société KRATOS**, Société Anonyme au capital social de dix millions (10 000 000) F CFA ayant son siège social au Grand marché d'Adawliato, espace Kokéti (Lomé), téléphone : +228 90 18 35 15, BP 81040, Lomé-Togo, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) sous le numéro TG-LOM 2014 B 153, prise en la personne de sa Directrice Générale **Madame ADUFU Mana Akwa épouse WOKPO**, demeurant et

Call 800-424-2247/561-0940

- **Monsieur AKAMA Mensah Ebenezer**, expert immobilier agréé près les Cours et Tribunaux du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, téléphone : +228 91 58 74 45/99 52 43 69, en son domicile où étant et parlant à :

Désignons Monsieur Ebenezer Mensah AKAMA, Tél : 91 58 74 45/99 52 43 69, expert immobilier agréé près les Cours et Tribunaux du Togo à l'effet d'évaluer et de déterminer la valeur vénale de l'immeuble urbain bâti d'une contenance superficielle de 12 ares 19ca, sis à Lomé, quartier Amadahome, limité au Nord par une rue non dénommée de 12 mètres, au Sud par les lots N°2104 B, 2105 A, 2106 et 2107 B, à l'Est par des lots non identifiés et à l'Ouest par les lots N°2103 B, 2102 A, 2102 B et 21 2101 B objet du titre foncier 34

Call 800-455-5888 or visit www.pearsoned.com

3

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés » :

- 4- La présente signification est faite à toutes fins que de droit ;

**SOUS TOUTES RESERVES ;
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT**

Je leur ai remis copie de l'ordonnance susvisée ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : 30000 F CFA ;

L'HUISSIER



Can I have access to my data?

1

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'EXPERT

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANCE INSTANCE DE LOME

- 1- La Société **ORABANK TOGO**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de vingt milliards trente-huit millions deux cent vingt mille (20 038 220 000) F CFA, immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Lomé sous le numéro TOGO-LOME 2003 8 0949-Banque N° TG116K, ayant son siège social à Lomé au 11, Avenue du 24 Janvier, BP. 325 LOME TOGO, téléphone : +228 22 21 62 21, représentée par son Directeur Général demeurant et domicilié es qualité audit siège ;
- 2- Assistée de Maître **Modjona -Esso DANDAKOU**, Avocat au Barreau du TOGO dont le cabinet est situé en face de l'Ecole Primaire Catholique AFLAO TOTSI 02 BP 20820 Lomé 2, mobile : +228 92 02 93 33, téléphone/fax : +228 22 50 90 90, adresse électronique : etvdedandakou@gmail.com ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- 3- Que suivant diverses conventions de compte courant et avenants, la société **KRATOS SA** représentée par sa Directrice Générale **Madame ADUFU Mana Akua** a bénéficié de la requérante de plusieurs lignes de crédit ;
- 4- Que pour sûreté et paiement de cette dette, la requérante bénéficiera de plusieurs conventions d'hypothèque ;
- 5- Que malheureusement, ces hypothèques n'ont pas été inscrites à l'exception de celle consentie par le sieur **HOUEDAKOR Tèvi Tété** portant sur l'immeuble objet du titre foncier N°19 606 RT ;
- 6- Qu'entre temps, **Maître SEWAGNON Yawovi** et la société **KRATOS SA** ont proposé à la requérante de substituer toutes les garanties consenties à son profit par une seule notamment une caution hypothécaire portant sur l'immeuble urbain bâti d'une contenance superficielle de 12 ares 19ca, sis à Lomé, quartier Amadahome, objet du **Titre Foncier N° 34 806 RT** appartenant au sieur **TOGBONOU Aku Aristide** ;
- 7- Que ce dernier immeuble ayant été évalué à la somme de Quatre cent onze millions huit cent quatre-vingt- six mille trois cent soixante-neuf

CAB-SAN-ACTA-043/26/DME/DKM A

1

(411 886 369) francs CFA, la requérante a accepté cette proposition de substitution d'immeuble à concurrence de la totalité de la valeur vénale dudit immeuble à cette date puis a requis Maître SEWAGNON Yawovi pour la rédaction d'une nouvelle convention y afférente, lequel a reçu et dressé l'avenant en date du 23 mars 2018 ;

- 8- Que pour des raisons connues de lui seul, le notaire ci-dessus mentionné n'inscrira pas non plus ladite hypothèque ;
- 9- Que toutes les tentatives entreprises par la requérante auprès dudit notaire en vue d'obtenir le certificat d'inscription de ladite hypothèque se sont révélées vaines ;
- 10- Que les investigations menées par la requérante auprès du conservateur de la propriété foncière de Lomé attestent de ce qu'aucune hypothèque n'a été inscrite sur l'immeuble objet du titre foncier N°34 806 RT appartenant au sieur TOGBONOU Aku Aristide ;
- 11- Qu'il appert dans ces conditions que l'unique chance de la requérante de recouvrer ne serait-ce qu'en partie, les sommes qui lui sont dues par la société KRATOS SA et d'éviter d'être précédée par d'autres créanciers éventuels est l'inscription d'une hypothèque judiciaire sur l'immeuble objet du titre foncier N°34 806 RT appartenant au sieur TOGBONOU Aku Aristide ;
- 12- Que c'est ainsi que suivant requête en date du 26 février 2025, la requérante a sollicité et obtenu du siège présidentiel du Tribunal de commerce de Lomé, l'ordonnance N°071/2025 du 28 février 2025, laquelle décision l'autorisait à faire procéder par le Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines à l'inscription d'une hypothèque judiciaire à hauteur de quatre cent onze millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-neuf (411 886 369) francs CFA à son profit sur l'immeuble urbain bâti d'une contenance superficielle de 12ares 19ca, sis à Lomé, quartier Amadahome, objet du Titre Foncier N° 34 806 RT appartenant au sieur TOGBONOU Aku Aristide donné par celui-ci à la société requérante en garantie des engagements de sa débitrice, sous réserve des frais de recouvrement ; (pièce N°1, ordonnance à pied de requête N°071/2025 du 28 février 2025)
- 13- Que cette hypothèque sera inscrite le 20 mars 2025 ainsi qu'en fait foi l'attestation d'inscription y afférente ; (pièce N°2, attestation d'inscription en date du 21 mars 2025)

CAB-DAN-ACTA-043/26/DME/DKM

- 14- Que ladite ordonnance enjoignait à la requérante d'introduire devant le Tribunal de commerce de Lomé une action en validité de l'hypothèque conservatoire ou une demande au fond tendant à l'obtention d'un titre exécutoire et ce, dans le délai d'un (1) mois à compter de la signification ;
- 15- Que suivant exploit en date du 05 juin 2025 de Maître ALOU BANASSA Komlan, Huissier de justice à Lomé, la requérante, se conformant aux prescriptions de l'ordonnance susdite, a attiré les requis par devant le Tribunal de Commerce de Lomé pour voir ordonner l'inscription d'une hypothèque judiciaire définitive sur l'immeuble objet du titre foncier N°64 151 RT appartenant à celui-ci ; (Pièce N°3, exploit d'assignation en date du 05 juin 2025)
- 16- Que suivant jugement n°0408/2025 rendu le 30 juillet 2025, le Tribunal de Commerce de Lomé a ordonné l'inscription d'une hypothèque définitive sur l'immeuble urbain bâti d'une contenance superficielle de 12 ares 19ca sis à Lomé, quartier Amadahome, limité au Nord par une rue non dénommée de 12 mètres, au Sud par les lots N°2104 B, 2105 A, 2106 et 2107 B, à l'Est par des lots non identifiés et à l'Ouest par les lots N°2103 B, 2102 A, 2102 B et 21 2101 B objet du titre foncier 34 806 RT appartenant au Sieur TOGBONOU Aku Aristide et donné en hypothèque à la Société ORABANK TOGO SA en garantie des engagements de la Société KRATOS SA à l'égard de celle-ci à concurrence de quatre cent onze millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-neuf (411 886 369) F CFA ; (Pièce N°4, grosse du jugement n°0407/2025 du 30 juillet 2025)
- 17- Que cette hypothèque définitive sera inscrite le 23 décembre 2025 ainsi qu'en témoigne le certificat d'inscription en date du 23 décembre 2025 ; (pièce N°5, certificat d'inscription hypothécaire en date du 23 décembre 2025)
- 18- Qu'aux termes de l'article 267-10 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution : « le cahier des charges contient à peine de nullité :
....
La mise à prix fixée par le poursuivant, laquelle ne peut être inférieure au quart de la valeur vénale de l'immeuble... » ;

CAB-DAN-ACTA-043/26/DME/DKM

- 19- Qu'en vue de la réalisation de ladite hypothèque, la requérante à tout intérêt à actualiser la valeur dudit immeuble ;
- 20- C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, désigner tel expert immobilier qu'il vous plaira à l'effet de procéder à l'évaluation de l'immeuble urbain bâti d'une contenance superficielle de 12 ares 19ca, sis à Lomé, quartier Amadahome, limité au Nord par une rue non dénommée de 12 mètres, au Sud par les lots N°2104 B, 2105 A, 2106 et 2107 B, à l'Est par des lots non identifiés et à l'Ouest par les lots N°2103 B, 2102 A, 2102 B et 21 2101 B objet du titre foncier 34 806 RT appartenant au Sieur TOGBONOU Aku Aristide ;
- 21- Qu'il conviendra également de dire que les frais de ladite expertise seront à la charge de la débitrice et seront taxés conformément à la loi ;

SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE

Présentées à Lomé, le 16 février 2026

Pour la requérante

Son conseil
Avocat
au Barreau
du Togo

PJ :

- Ordonnance à pied de requête N°071/2025 du 28 février 2025
- Exploit de signification en date du 12 mai 2025
- Exploit d'assignation en date du 05 juin 2025
- Jugement N°0407/2025 du 30 juillet 2025
- Certificat d'inscription hypothécaire en date du 23 décembre 2025

CAB-DAN-ACTA-043/26/DME/DKM

ORDONNANCE N° 493 /2026

Nous, ADJEODA Atchou, Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Vu la requête qui précède, et les motifs exposés dans ladite requête ;

En adoption desdits motifs ;

Vu les articles 163 de la loi N°2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile et 267-10 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

Désignons Monsieur Elsouy Domanh AKATA, Tel: 91587445/20524367, expert immobilier agréé près les Cours et Tribunaux du Togo à l'effet d'évaluer et de déterminer la valeur vénale de l'immeuble urbain bâti d'une contenance superficielle de 12 ares 19ca, sis à Lomé, quartier Amadahome, limité au Nord par une rue non dénommée de 12 mètres, au Sud par les lots N°2104 B, 2105 A, 2106 et 2107 B, à l'Est par des lots non identifiés et à l'Ouest par les lots N°2103 B, 2102 A, 2102 B et 21 2101 B objet du titre foncier 34 806 RT donné en hypothèque au profit de la société ORABANK TOGO SA ;

Disons que les frais d'expertise seront à la charge du débiteur principal et de la caution hypothécaire et seront taxés conformément à la réglementation en vigueur ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Fait en notre Cabinet à Lomé, le 18 FEB 2026

Pour Copie Certifiée Conforme
Lomé, le 25/02/26
Me ALOU BANASSA Komlan
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME,



CAB-DAN-ACTA-043/26/DME/DKM



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale du Financement de l'Economie, de la Stabilité et de l'Inclusion Financières

Direction de l'Inclusion Financière et de la Microfinance

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES N°DIFMI-SRIF/AGPM/0001/02/2026 POUR LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DE PRESTATAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA SRIF 2025-2030

Février 2026

Avenue Ndiaye FADIGA
BP 2108 - Dakar - Sénégal

Tel (221) 33 828 04 90 / Fax (221) 33 823 82 30
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

2

1. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a élaboré, pour le compte des Etats de l'UEMOA, une Stratégie régionale d'inclusion financière, qu'elle met en œuvre, sur la période 2025-2030.

L'objectif de cette Stratégie est d'assurer, sur un horizon de six (6) ans, l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables, au bénéfice d'au moins 90% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les services de financement en faveur des populations cibles, que sont essentiellement les femmes, les jeunes, les populations rurales, les petites et moyennes entreprises/industries, les personnes déplacées de force, les personnes en situation de handicap et les populations à faible éducation financière.

La Stratégie s'articule autour de cinq (5) axes prioritaires, à savoir :

Axe 1 : consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers

Axe 2 : poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance

Axe 3 : promouvoir l'innovation financière et la disponibilité de services de financement

Axe 4 : améliorer l'éducation financière des populations cibles

Axe 5 : exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d'informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition de politiques d'inclusion financière cohérentes.

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines actions de la Stratégie, la Banque Centrale se propose de constituer une base de données de prestataires qualifiés pour la réalisation de diverses prestations qui feront l'objet de procédures de consultation, conformément à ses règles de passation des marchés.

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et les expériences nécessaires pour réaliser les différents services dans les domaines concernés. A ce titre, ils devront produire des références de prestations similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

de l'ampleur des prestations réalisées (envergure du marché, montant, etc.) ;

de la nature des prestations réalisées (marché en relation avec le secteur financier) ;

du nombre de prestations réalisées au sein de l'UEMOA et à l'international ;

En outre, les candidats devront produire une présentation générale de leur structure, le registre de commerce pour s'assurer de leur existence légale et fournir des informations sur les qualifications et compétences de leur personnel-clé.

Les domaines de prestation des services concernés par la présente sollicitation sont :

Services consultants

Domaine 1 : Transformation digitale et supervision technologique des institutions financières : ce domaine regroupe l'ensemble des actions de la Stratégie relatives au développement d'applications et de solutions technologiques visant à accélérer la transformation digitale et à renforcer les mécanismes de supervision des institutions financières.

3

Domaine 2 : Renforcement des capacités dans le secteur de la microfinance et de l'inclusion financière : il couvre les actions de renforcement des capacités du secteur de la microfinance visant à promouvoir l'inclusion financière ainsi que les activités d'études, de collecte et d'analyse de données.

Services non consultants

Domaine 3 : Communication et événementiel pour la promotion de l'éducation financière : ce domaine est défini pour permettre à la BCEAO de mobiliser l'expertise d'un prestataire spécialisé dans les actions de communication et d'événementiel, afin de garantir la mise en œuvre efficace des différentes actions de communication prévues dans le cadre de l'implémentation de la Stratégie.

3. Les manifestations d'intérêt doivent être transmises en langue française, en version PDF, uniquement par courrier électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int, avec copie à courrier.ZSRIF@bceao.int portant en objet la mention : « SRIF 2025-2030 - Avis général de passation des marchés N°DIFMI-SRIF/AGPM/0001/02/2026 », au plus tard le 13 mars 2026 à 17h00 GMT.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, sur demande, adressée au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de transmission des manifestations d'intérêt.

4

ANNEXE : Liste indicative des marchés (au total 25 activités)

#	SERVICES CONSULTANTS
Domaine 1 : Transformation digitale et supervision technologique des institutions financières	
1	Mise en place d'une application de notation des institutions de microfinance de grande taille
2	Mise en place d'une application de contrôle sur place des institutions de microfinance supervisées par la Commission Bancaire de l'UEMOA
3	Mise en place d'une application de contrôle sur pièces des institutions de microfinance supervisées par la Commission Bancaire de l'UEMOA
4	Réalisation des formations sur les outils de supervision basés sur la technologie
5	Renforcer le dispositif de suivi des pratiques commerciales des institutions financières vis-à-vis des consommateurs des services financiers
6	Mise en place d'un dispositif centralisé de partage et de comparaison des tarifs des services financiers
7	Opérationnalisation d'une plateforme unique de déclaration des réclamations des consommateurs dans l'UEMOA
8	Déploiement d'une application de géolocalisation des points de services financiers dans l'UEMOA
9	Mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers
10	Mise en place d'un dispositif de veille sur les produits et services financiers innovants
Domaine 2 : Renforcement des capacités dans le secteur de la microfinance et de l'inclusion financière	
1	Réalisation d'une étude sur les effets de la microfinance sur la réduction de la pauvreté dans l'UEMOA
2	Réalisation d'une étude sur les contraintes aux performances financières et sociales des IMF
3	Conception de modules de formation à déployer sur la plateforme en ligne du COFEB
4	Mise en œuvre des appuis techniques prévus au titre des plans de redressement élaborés au profit des SFD en difficulté
5	Développement des boîtes à outils en relation avec les PTF, en vue d'accompagner les institutions financières dans la conception de produits et services financiers prenant en compte les spécificités des populations cibles
6	Réalisation d'une étude des besoins des MPME dirigées par les femmes
7	Organisation des sessions de formation des formateurs du corps enseignant et du personnel des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement des groupes cibles
8	Réalisation d'une enquête tous les 3 ans sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA
9	Organiser dans tous les Etats membres de l'UEMOA un atelier de sensibilisation et de formation des dirigeants des SFD sur les produits et services financiers verts

5

#	SERVICES NON-CONSULTANTS
Domaine 3 : Communication et événementiel pour la promotion de l'éducation financière	
1	Accélérer l'adoption du système de paiement instantané : organisation d'une campagne de communication via divers canaux
2	Déploiement du Programme régional d'éducation financière : organisation d'une campagne d'éducation financière dans les 8 pays de l'UEMOA
3	Organisation d'un forum sur la protection des consommateurs et l'innovation financière responsable
4	Organisation d'une campagne de sensibilisation pour la vulgarisation des produits à valeur ajoutée du BIC (Mycreditinfo, etc.) auprès du grand public
5	Organisation d'une rencontre tous les 2 ans entre les parties prenantes (acteurs publics et privés, populations exclues) impliquées dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'inclusion financière
6	Organisation des manifestations de promotion de l'inclusion financière regroupant l'ensemble des acteurs concernés



Communiqué de la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
relatif à la première réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire

La Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) organise la première réunion ordinaire de son Comité de Politique Monétaire au titre de l’année 2026, le mercredi 4 mars 2026 à son Siège, à Dakar.

A l’issue de la rencontre, les principales décisions sur les taux directeurs et le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques seront annoncées au public.

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 - Dakar – Sénégal

Tél.: (221) 33 839 05 00 / Fax : (221) 33 823 93 35
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

Education nationale

Le Togo maintient la constance des réformes et innovations

Au Togo, le secteur de la téléphonie mobile se révolutionne et s'impose comme un outil de développement économique. Composante clé de la télécommunication, il fait l'objet d'une attention particulière. En témoigne les réformes et investissements de ces dernières années.

L'éducation nationale a le pouvoir de transformer de façon positive la vie des individus et des communautés. Au Togo, elle se fonde sur une refonte structurelle visant à aligner la formation sur les besoins du marché du travail. Mieux, sur l'unité nationale et l'ouverture internationale. À travers ce dossier, nous faisons un retour sur les avancées, les réformes et les perspectives pour le secteur.

Nul n'a besoin de démontrer l'importance d'une bonne éducation, surtout scolaire, dans le développement d'un pays. De par sa contribution, elle permet de mettre à disposition des pays des ressources humaines

hautement qualifiées pour stimuler l'innovation, promouvoir la citoyenneté et contribuer à des sociétés plus prospères, saines et pacifiques.

Conscient de l'importance que revêt l'éducation, le Togo, dans son objectif de devenir un pays émergent à l'horizon 2030, ne lésine pas sur les moyens. Depuis quelques années, une attention particulière est accordée au secteur. Et les résultats obtenus en disent long sur l'engagement du gouvernement.

Sur les cinq (5) dernières années, soit de 2020 à 2025, l'on note une augmentation exponentielle de la capacité d'accueil. Plus de sept mille (7000) salles de classe sont construites et réhabilitées selon les données du ministère des Enseignements primaire et secondaire. Rien que sur l'année scolaire 2022-2023, un nombre de 1 035 salles de classe sont construites dans les 5 régions économiques du

pays.

Dans la même logique et pour améliorer le ratio enseignants-élèves, 18 300 enseignants ont été recrutés de 2020 à 2025. Mettant un accent sur la qualité des ressources humaines, le gouvernement a également recruté et formé plus de 9000 professeurs d'école et professeurs de collège. Ainsi les enseignants volontaires qui constituaient une part importante du corps enseignant sont progressivement intégrés dans la fonction publique, garantissant leur stabilité et leur motivation.

Cette stratégie permet de combler les classes vacantes, de réduire le ratio élèves-enseignants, facteur essentiel pour améliorer l'attention et l'accompagnement pédagogiques. Dans de nombreuses écoles, le nombre d'élèves par classe est passé à des effectifs plus gérables,

rendant l'enseignement plus interactif et efficace.

Pour assurer un meilleur encadrement du corps professoral ainsi que des élèves, 304 inspecteurs et conseillers pédagogiques sont également recrutés sur les cinq (5) dernières années.

L'éducation nationale, une priorité
La priorisation de l'Éducation nationale par le gouvernement se manifeste aussi par la régularité des efforts consentis en faveur de l'accès à l'école. La construction d'infrastructures scolaires, le recrutement d'enseignants, la prise en charge de certaines charges éducatives, etc. permettent d'améliorer les taux de scolarisation, notamment au niveau du primaire où il a quasiment atteint les 100 % et du secondaire. Pour y arriver et accroître le taux de fréquentation des élèves à l'école, surtout en milieu défavorisé, il a

été lancé le programme des cantines scolaires avec l'objectif d'atteindre 300 000 bénéficiaires en 2025. Ce programme à fort impact financé par la Banque mondiale bénéficie de plus en plus de financements de l'État togolais.

C'est aussi le cas du programme de couverture santé qui, dans le but de l'étendre à plus d'élèves et de renforcer la prise en charge des bénéficiaires, est passé de la dénomination de School Assur à School AMU (Assurance Maladie Universelle).

Grâce à la convergence des différentes initiatives et réformes menées dans le système éducatif, le Togo a réussi à faire passer le taux de scolarisation à pratiquement 100 % au cours primaire.

Pour ce qui est du secondaire, il est passé de 51,7 % à 61,4% avec une ...

- 13- Que cette hypothèque sera inscrite le 21 mars 2025 ainsi qu'en fait foi l'attestation d'inscription en date du 21 mars 2025 ; (pièce N°6, attestation d'inscription en date du 21 mars 2025)
- 14- Que par exploit en date du 05 juin 2025 de Maître **ALOU BANASSA Komlan**, Huissier de justice à Lomé, la requérante a attrait le Sieur **AGASSI Kossivi Sédofia** par devant le Tribunal de Commerce de Lomé pour voir ordonner l'inscription d'une hypothèque définitive sur l'immeuble objet du titre foncier N°64 151 RT appartenant à celui-ci ; (Pièce N°7, exploit d'assignation en date du 05 juin 2025)
- 15- Que suivant jugement N°0407/2025 rendu le 30 juillet 2025, le Tribunal de commerce de Lomé a ordonné l'inscription d'une hypothèque définitive sur l'immeuble urbain sis à Lomé Légbassito au lieudit, Amadenta, d'une contenance superficielle de trois ares un centiare (3a 01 ca), formant le lot N°186 B, limité au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété LIASSOU Faizatou, (TF 37 653 RT), au Sud-Est par une rue non dénommée de 16 mètres et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité AKOULOPO, objet du titre foncier 64151 RT appartenant au Sieur AGASSI Kossivi Sédofia à concurrence de 24 000 000 de francs CFA (Pièce N°8, grosse du jugement n°0407/2025 du 30 juillet 2025)
- 16- Que cette hypothèque définitive sera inscrite le 23 décembre 2025 ainsi qu'en témoigne le certificat d'inscription en date du 23 décembre 2025 ; (pièce N°9, certificat d'inscription d'hypothèque définitive en date du 23 décembre 2025)
- 17- Qu'aux termes de l'article 267-10 de l'acte uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution : « le cahier des charges contient à peine de nullité :
....
La mise à prix fixée par le poursuivant, laquelle ne peut être inférieure au quart de la valeur vénale de l'immeuble... » ;
- 18- Qu'en vue de la réalisation de ladite hypothèque, la requérante à tout intérêt à actualiser la valeur dudit immeuble ;
- 19- C'est pourquoi, elle sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, désigner tel expert immobilier qu'il vous plaira à l'effet de procéder à l'évaluation de l'immeuble

CAS-DAN-ACTA-044/26/DME/DKM

urbain sis à Lomé Légbassito au lieudit, Amadenta, d'une contenance superficielle de trois ares un centiare (3a 01 ca), formant le lot N°186 B, limité au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété LIASSOU Faizatou, (TF 37 653 RT), au Sud-Est par une rue non dénommée de 16 mètres et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité AKOLIPO, objet du titre foncier 64 151 RT :

- 20- Qu'il conviendra également de dire que les frais d'expertise seront à la charge du débiteur et seront taxés conformément à la loi ;

SOUS TOUTES RESERVES

ET CE SERA JUSTICE

Présentées à Lomé, le 16 février 2026

Pour la requérante

Son conseil



PJ1

- Contrat de prêt en date du 03 juin 2016 ;
- Ordre irrévocable en date du 13 mai 2016 ;
- Prescription pour hypothéquer avec dation en paiement
- Titre foncier N°64 151 RT
- Ordonnance à pied de requête N°073/2025 du 28 février 2025
- Attestation d'inscription en date du 21 mars 2025 ;
- Exploit d'assignation en date du 05 juin 2025
- Grosse du jugement n°0407/2025 du 30 juillet 2025
- Certificat d'inscription d'hypothèque définitive en date du 213 décembre 2025

CAB-DAN-ACTA-044/26/DNE/DKM JV

ORDONNANCE N° 1492/2026

Nous, ADJEFFA Archob, Président du Tribunal de
Grande Instance de Lomé ;

Vu la requête qui précède et les motifs exposés dans ladite requête ;

En adoption desdits motifs ;

Vu les articles 163 de la loi N°2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile et 267-10 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution ;

Désignons Monsieur BIRIKTEAH Yandjien Fungue (N° 30 06 3273/37532220), expert immobilier agréé près les Cours et Tribunaux du Togo à l'effet d'évaluer et de déterminer la valeur vénale de l'immeuble urbain sis à Lomé Légbassito au lieu-dit, Amadenta, d'une contenance superficielle de trois ares un centiare (3a 01 ca), formant le lot N°186 B, limité au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété LIASSOU Faizatou, (TF 37 653 RT), au Sud-Est par une rue non dénommée de 16 mètres et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité AKOLIPO, objet du titre foncier 64 151 RT ;

Disons que les frais d'expertise seront à la charge du débiteur et seront taxés conformément à la réglementation en vigueur ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Fait en notre Cabinet à Lomé, le 18 FEV 2026

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME,

Pour Copie Certifiée Conforme

Lomé, le 25/02/2021

Me ALDU BANASSA Komlan

HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE



CAB-DAN-ACTA-044/26/DME/DKM

5

Education nationale

Suite de la page 9

Le Togo maintient la constance des réformes et innovations

...progression de 10 points de pourcentage au niveau du cycle pour les filles. Ces performances ont également été possibles grâce à la gratuité des frais de scolarité au primaire et à des mesures visant à promouvoir les filles en milieu scolaire. Conscient qu'une formation sans débouché est une bombe à retardement, un accent particulier est mis sur les formations par alternance.

Au-delà de l'accès aux écoles et des stratégies pour y maintenir les élèves, la question de la qualité de l'enseignement est sur la table. Les réformes curriculaires, le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que l'introduction progressive des outils numériques témoignent tous d'une volonté d'adapter le système éducatif aux exigences contemporaines. L'Éducation nationale est ainsi pensée comme un espace d'innovation, capable de préparer les apprenants aux réalités du monde moderne.

L'engagement du gouvernement pour l'Éducation nationale s'exprime également à travers l'attention portée à l'équité. Des politiques ciblées encouragent la scolarisation des jeunes filles, l'inclusion des enfants issus de milieux défavorisés ou des petits souffrant de handicaps et la prise en compte des besoins spécifiques. Cette approche inclusive réduit les inégalités éducatives.

Un budget conséquent
Chaque année, un budget est prévu pour le secteur. L'exercice 2026 est marqué par une hausse des montants. 1 143,96 milliards de francs CFA sont alloués aux 30 ministères du gouvernement. L'Éducation nationale fait partie des ministères les plus budgétivores. Le ministère de

l'Éducation nationale est même en tête avec un budget prévisionnel de 212 milliards de francs CFA en 2026. C'est une dotation qui est en hausse de plus de 15 % lorsqu'on la compare à celle de 2025, qui a été arrêtée à 183 milliards de francs.

Dans cette somme, 104 milliards de francs CFA vont être consacrés aux programmes et



projets du sous-secteur de l'enseignement préscolaire et primaire, 64 milliards de francs à l'enseignement secondaire général et 14 milliards de francs CFA à l'enseignement technique et à la formation professionnelle.

Sept (7) priorités pour redorer le blason en 2026
Dans le domaine de l'Éducation nationale, les priorités pour 2026 sont claires. Elles se nouent autour de 7 principaux axes.

Le premier est de renforcer un accès équitable à la formation et à l'enseignement, avec une modulation particulière pour les filles, les enfants handicapés et les zones rurales.

Deuxième axe, améliorer la propension à la qualité et à l'excellence en œuvrant davantage au renforcement de la crédibilité du système éducatif et des curricula à tous les niveaux, au soutien à la formation des enseignants et à la valorisation de la fonction enseignante avec une exigence de résultat pour

tous. L'axe numéro 3 est d'arrimer la formation et la recherche à la réalité du terrain avec la mise en place des équipements pour l'éveil de la petite enfance et le renforcement du conseil national qui allie formation, emploi et recherche. Quatrième axe : porter une touche à l'innovation et à la recherche pédagogique

et scientifique à travers le développement de centres d'innovation pédagogique, la culture de la recherche appliquée au développement avec un accent particulier sur l'expérimentation. Puis, les autres axes sont d'amplifier une digitalisation maîtrisée du secteur avec une dématérialisation des démarches administratives ; de développer les compétences transversales et citoyennes des apprenants grâce à la promotion d'activités périscolaires et parascolaires qui renforcent le profil de sortie des apprenants ; de renforcer la concertation et la gouvernance à travers un système d'information robuste, des mécanismes de suivi-évaluation rigoureux et une redevabilité accrue.

Réformes à faire
Les objectifs susmentionnés nécessitent que des projets les accompagnent. Les efforts du ministère de tutelle seront donc centrés sur l'opérationnalisation du décret sur les passerelles

entre enseignement général et professionnel pour favoriser l'emploi des jeunes ; la mise en œuvre de 3 stratégies nationales adoptées en 2024 (éducation préscolaire, éducation inclusive et enseignement technique ainsi que formation professionnelle).

Toutes ces réformes vont être suivies de projets, notamment celui de la réhabilitation et du renouvellement des équipements techniques des établissements (par exemple, le lycée technique d'Adidogomé) ; la réhabilitation de salles de classes et l'acquisition de tables-bancs...

Au moins 3 millions d'élèves en moyenne sont inscrits ces dernières années, du préscolaire au lycée, avec des réformes majeures, comme récemment la généralisation de l'enseignement de l'anglais dès le primaire et le renforcement de l'encadrement pédagogique, la gratuité des frais de scolarité à l'école publique. L'éducation vit ses bonnes heures au Togo.

Redonner goût à l'école par l'emploi
Pour les autorités togolaises, le chômage des jeunes est un défi et l'insertion professionnelle, une stratégie clé pour



y faire face. En se positionnant pour des opportunités d'emploi durable, le gouvernement entend réduire le taux de chômage et améliorer la qualité de vie de la population, en particulier

des femmes et des jeunes. Dans cette démarche, l'une des premières stratégies du gouvernement est de travailler à éliminer l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Ainsi, ces dernières années, plusieurs réformes sont introduites dans le système scolaire pour adapter la formation au marché de l'emploi.

Ces réformes visent à améliorer l'employabilité des jeunes en les formant à des métiers porteurs et en renforçant leur insertion professionnelle. C'est ainsi que la formation professionnelle se voit renforcée avec l'introduction des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD).

Aujourd'hui, tous ces leviers actionnés par le gouvernement permettent de positionner l'éducation scolaire togolaise, de promouvoir l'excellence et de redonner goût au métier de l'enseignement, sans lequel la formation de la relève de demain ne saurait être possible.

Certes, des défis subsistent, notamment en matière d'infrastructures, de financement et d'adaptation aux évolutions démographiques. Toutefois, la constance

des politiques éducatives et la persistance des engagements traduisent une fidélité qui dépasse les contingences. Elle s'inscrit dans une vision de long terme.

A. Caleb